

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE**  
**DU 08 FEVRIER 2016**

Présents : ABRIC Jean-Philippe BAZZOLI, Maryse, BAZZOLI Yvan, BERNARD Daniel, BUISSON Nicole, BUTEZ Marie-Laure, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, KARA Nathalie, LOUET Isabelle, MARCHAND Gilbert, MIETON Mickaël, PAIN Joseph, PELERIN Gérard, PINET Martine, ROUX André et VAYSSIERE Agnès.  
Secrétaire de séance : BUTEZ Marie-Laure

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- 2016-009 : convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de la ville de Saint-Marcellin.
- 2016-010 : Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016- budget Eau et Assainissement.
- 2016-011 : Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016- budget communal.
- 2016-012 : Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 heures).
- 2016-013: Convention d'occupation précaire d'un local communal-Sébastien PORNIN, gérant de la boulangerie « Au pain d'Ange ».
- 2016-014: Convention de mutualisation « Cureuse » avec la Régie Eau et Assainissement de la Communauté de Communes Chambaran-Vinay-Vercors- Année 2016
- 2016-015 : Approbation des modifications au règlement intérieur et ajout d'une caution pour la salle communale « Alexandre COLLENOT »
- 2016-016 : Approbation des modifications au règlement intérieur pour la salle communale « VINCENDON DUMOULIN »
- 2016-017 : Contrat Enfance Jeunesse-convention d'objectifs 2016 (année scolaire 2015-2016) avec la Communauté de Communes du Pays de Saint-Marcellin- volet jeunesse
- 2016-018 : Récupération des frais de capture et de transfert des animaux errants
- 2016-019 : SEDI 38-plan de financement enfouissement Basse Tension (BT)/ France Télécom (FT) place de la république et impasse de la Perception
- 2016-020 : Agrandissement et redynamisation du Jardin Ferroviaire-Subvention du Département de l'Isère (Appel à projets structurants dans le cadre du plan de relance).
- 2016-021 : Salon du Livre du 10 au 13 mars 2016- convention de collaboration avec la ville de Saint-Marcellin concernant l'intervention de l'auteur-illustrateur Antoine Guilloppé.
- 2016-022 : avenant de travaux n°1- Marché « travaux de protection des crues du Merdaret- Lotissement Pré de France ».
- 2016-023 : Validation de l'agenda d'accessibilité Programmée (Ad'AP)
- Décision du Maire n°2016-001 du 02 mars 2016 : Désignation d'un avocat pour recours de Mme AMOUROUX et Mme KNUCHEL contre la commune de Chatte auprès de la cour administrative d'appel de Lyon.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

- d'**AUTORISER** l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissements pour les opérations suivantes :

Pour le budget Eau et Assainissement

- Opération n°11 Eau : +15 000.00 euros
- Opération n°12 Assainissement : + 40 000.00 euros

Pour le budget communal

▪ Opération n°18 Bâtiments divers : + 100 000.00 euros  
et de s'engager à inscrire ces crédits lors du vote des budgets primitifs 2016

- de **CREER** un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 suite à la reprise de l'entretien de certains locaux communaux en propre, sachant qu'ils étaient auparavant confiés à une société de nettoyage industriel.
  
- d'**APPROUVER** les conventions suivantes :
  - La convention de participation financière à signer avec la ville de Saint-Marcellin concernant les frais du Centre médico-scolaire pour l'année scolaire 2015-2016. Celle-ci sera calculée au prorata du nombre d'enfants inscrits au Centre Médico Scolaire de la ville de Saint-Marcellin, à la rentrée scolaire, sur la base de 0.54 euros par élève du premier degré scolarisé sur la commune de Chatte, soit pour l'année 2015-2016 un montant de 0.54 euros x 247 élèves = 133.38 euros
  
  - La convention d'occupation précaire d'un local communal situé place du Champ de Mars à Monsieur Sébastien PORNIN, gérant de la boulangerie « Au pain d'Ange » pour un an, à compter du 01 avril 2016 jusqu'au 31 mars 2017, et de fixer le montant de la location trimestrielle à 100 euros et le montant de la caution annuelle à 100 euros.
  
  - La convention relative à la mutualisation d'un véhicule cureuse appartenant à la Régie Eau et Assainissement de la Communauté de Communes Chambaran-Vinay-Vercors (3C2V) pour l'année 2016 qui précise les modalités de son prêt dont le coût a été établi sur la base d'un forfait (500 HT la journée ou 250 HT la demi-journée).
  
  - La convention d'objectifs 2016 (année scolaire 2015-2016) avec la Communauté de Communes du Pays de Saint-Marcellin- volet jeunesse qui fixe les conditions d'animation, les aides juridiques et techniques et le versement d'une subvention complétant la participation des parents pour l'accueil périscolaire des plus de 6 ans.
  
  - La convention de collaboration avec la ville de Saint-Marcellin dans le cadre du Salon du Livre du 10 au 13 mars 2016 concernant l'intervention de l'auteur-illustrateur Antoine Guilloppé le vendredi 11 mars 2016 à la médiathèque de Chatte pour une classe de primaire de Chatte. Cette intervention sera facturée à la commune de Chatte et à régler à la ville de Saint-Marcellin pour un montant de 139 euros établi selon le tarif en vigueur de la Charte des Ecrivains.
  
- de **MODIFIER** les dispositions du règlement intérieur arrêtant les conditions d'utilisation des salles communales « Alexandre Collenot » et « Vincendon Dumoulin » suite à la mise en place d'un état des lieux détaillé et d'une nouvelle caution de 1 000 euros pour la salle « Alexandre Collenot » lors du prêt optionnel d'un vidéoprojecteur mis à disposition à la demande.
  
- de **SOLLICITER** le remboursement intégral des frais de capture et de transfert réglés par la commune auprès des propriétaires identifiés d'animaux errants pris en charge par DAKTARI du groupe GTAAF par l'émission d'un titre de recettes.

- de **PRENDRE ACTE** :
  - Sur les réseaux de distribution publique d'électricité
    - de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :
      - le prix de revient prévisionnel TTC : 134 733 €
      - les financements externes : 66 316 €
      - Participation prévisionnelle : 68 418 €  
(frais SEDI + contribution aux investissements)
      - de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 3 873 €
  - sur le réseau France Télécom
    - de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :
      - le prix de revient prévisionnel TTC : 10 524 €
      - les financements externes : 759 €
      - Participation prévisionnelle : 9 765 €  
(frais SEDI + contribution aux investissements)
      - de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 501 €
- de **SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental de l'Isère la subvention nécessaire à l'exécution de l'opération d'agrandissement et de redynamisation du Jardin Ferroviaire dans le cadre des appels à projets structurants du plan de relance, selon le tableau de financement suivant :

	<b>TOTAL</b>	<b>Département de l'Isère</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>TAUX</b>
Travaux d'aménagement du terrain et structures (début des travaux au 3 <sup>ème</sup> trimestre 2016)	200 000€	160 000€	40 000€	20%

- d'**APPROUVER** l'avenant de travaux n°1 au marché « travaux de protection des crues du Merdaret – Lotissement Pré de France » concernant la rénovation de la voirie du lotissement du Pré de France selon le tableau suivant :

<b>Entreprise</b>	<b>MOTIFS</b>	<b>Montant HT</b>
ROUTIERE CHAMBARD	Réalisation de prestations complémentaires relatives à la rénovation de la voirie du lotissement du Pré de France (suite à des déviations de réseaux nécessaires pour les travaux)	+ 33 908,87 €

<b>Entreprise</b>	<b>Montant initial Marché HT</b>	<b>Montant avenant n°1 HT</b>	<b>Nouveau montant marché HT</b>
ROUTIERE CHAMBARD	247 626,77 €	33 908,87 €	281 535,64€

- de **VALIDER** l'Agenda d'accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permet de bénéficier d'un délai pour finaliser la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) existants sur une période de trois ans selon un calendrier joint et un programme de travaux échelonnés sur toute la durée de réalisation accompagné d'un plan de financement des travaux.

Le Maire informe également de la décision qu'il a prise en vertu de la délibération en date du 28/03/2014 par laquelle il a été délégué d'un certain nombre de pouvoirs, dont celui d'ester en justice et de représenter la commune en demande et en défense. A ce titre, il représentera la commune dans le contentieux dont est saisie la Cour Administrative d'Appel de Lyon visant à obtenir l'annulation du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Grenoble le 26/11/2015 rejetant le recours formé contre le permis de construire accordé le 01/03/2013 (PC 038095122027) et désigne la SCP FESSLER JORQUERA & ASSOCIES, Avocats au Barreau de Grenoble 11 rue Aimé Béréy 38000 GRENOBLE, qui aura la charge d'assurer la représentation et la défense des intérêts de la commune de Chatte.

La séance est levée à 19h45.

Le Maire,  
**André ROUX**